

Séance du 6 février 2019

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-neuf, le six février, à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement dans la salle de réunion du siège de la CCBI, située à Haute Boulogne à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Conseillers présents :	J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, T. GROLLEMUND, J.-L. GUENNEC,
> présents : 14		J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE
> votants : 18		B. FLAMENT, C. LE FLOCH, C. TOULMÉ
		I. VILLATTE, M.-P. GALLEN
Date de convocation : 01/02/19	* Conseillers représentés :	M. DAVID <i>pouvoir à I. VILLATTE</i> - A. HUCHET <i>pouvoir à J. MATELOT--MORAIS</i> - G. LE CLECH <i>pouvoir à M.-C. PERRUCHOT</i> - H. MICHEL de la BAUME <i>pouvoir à C. LE FLOCH</i>
Date de publication et d'affichage : 07/02/19	* Conseillers absents :	S. CHANCLU, F.-X. COULON, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC, M.-L. MATELOT

Délibération n° 19-021-B1

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Jacky LEMAIRE se porte candidat.

Le conseil communautaire approuve la nomination de Jacky LEMAIRE comme secrétaire de séance.

Délibération n° 19-022-V12

SALLE ARLETTY : PROGRAMMATION CULTURELLE 2019 (2^{ème} partie)

Vu les propositions de la commission de programmation de la salle Arletty réunie le 28 janvier 2019 ;

Entendu l'exposé de Thibault GROLLEMUND, conseiller communautaire en charge du dossier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

1. Valide la seconde partie de la programmation culturelle de la salle Arletty pour l'année 2019 ainsi :

Spectacle du samedi 6 juillet 2019, à 20 h 30 : Chœur Gospel – Les chants de coton (par 17 voix « pour » et 1 « abstention »)

Deux heures de voyage musical avec les chants de coton : c'est du swing et des émotions au rythme du gospel au rendez-vous.

Show de Laurent CHANDEMERLE le 1^{er} novembre 2019, à 20 h 30 (par 17 voix « pour » et 1 « abstention »)

Laurent CHANDEMERLE est un imitateur très connu pour ces nombreux passages à la télé. Il anime actuellement une rubrique « le journal des bonnes nouvelles » sur France bleu Armorique. Dans son spectacle, il entraîne le public dans un rythme effréné et distille sketches bien sentis, parodies d'émissions TV, duos ciselés à la perfection, refrains caustiques, ...

Spectacle « Berthe au grand pied » par la compagnie Orphée Théâtre musical du vendredi 6 décembre 2019, à 14 h 30 (par 17 voix « pour » et 1 « abstention »)

Spectacle destiné au jeune public (du CP au CM2 seulement). « Berthe au grand pied » est un conte musical comme un opéra miniature qui mélange chant lyrique, harpe, marionnettes, ombres et décor envoûtant, ...

Spectacle « Jean de la lune » par la compagnie ToiMême le dimanche 15 décembre 2019 à 14 h 30 (par 17 voix « pour » et 1 « abstention »)

« Jean de la lune » est la douce et pâle créature qui vit dans la lune. Tous les soirs, il aide les enfants à s'endormir. Mais souffrant de solitude, il décide de se rendre sur Terre pour y rencontrer ses habitants, ...

2. Autorise le président à signer :

- Un contrat de cession avec la compagnie « Les chants de coton », chez Anaïs GEST - 8 rue de la Guittonais - 44360 Vigneux-de-Bretagne, représentée par sa présidente Anaïs GEST, pour le spectacle du 6 juillet 2019, pour un montant de 2 000 € ;
- Un contrat d'engagement avec Jérôme THOMAS, Place de la république - 22940 Plaintel, dans le cadre du show de Laurent CHANDEMERLE le 1^{er} novembre 2019, pour un montant de 2 780 € ;
- Un contrat de cession avec la compagnie « Orphée Théâtre musical », 12 rue de Sablen - 56400 Auray, (adresse de correspondance : « Les gesticulateurs » - 5 rue Jacques Prado - 35600 Redon), représentée par Catherine VADUREAU, administratrice, par délégation du président Jérôme COMMUN, pour le spectacle « Berthe au grand pied » le 6 décembre 2019, pour un montant de 3 036,29 € ;
- Un contrat de cession avec la compagnie « ToiMême », 18 rue Loménie de Brienne - 31520 Ramonville-Saint-Agne, représentée par sa présidente Nathalie ALQUIER, dans le cadre du spectacle « Jean de la lune », pour un montant de 2 246,29 € ;

3. Fixe les tarifs des entrées ainsi :

Spectacle du samedi 6 juillet 2019, à 20 h 30 : Chœur Gospel – Les chants de coton : Prix unique d'entrée à 12 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

Show de Laurent CHANDEMERLE le 1^{er} novembre 2019, à 20 h 30 : Prix unique d'entrée à 12 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

Spectacle « Berthe au grand pied » par la compagnie Orphée Théâtre musical du vendredi 6 décembre 2019, à 14 h 30 : Entrées gratuites pour les élèves du primaire. S'il reste des places, le prix d'entrée public sera unique et fixé à 12 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

Spectacle « Jean de la lune » par la compagnie ToiMême du dimanche 15 décembre 2019, à 14 h 30 : Entrées gratuites

4. Approuve le budget de la programmation de la salle Arletty pour 2019, ainsi :

Spectacle du samedi 6 juillet 2019, à 20 h 30 : Chœur Gospel – Les chants de coton :

Paiement direct à la compagnie	
Cachet	2 000,00 €
	Sous-total
	2 000,00 €
Pris en charge directement par la communauté de communes	
Frais maritimes	1 000,00 €
Repas	700,00 €
Impression billets	150,00 €
Impression affiches	150,00 €
SACEM/SACD	400,00 €
Location praticable	200,00 €
	Sous-total
	2 600,00 €
TOTAL	4 600,00 €

Show de Laurent CHANDEMERLE le 1^{er} novembre 2019, à 20 h 30 :

Paiement direct à l'artiste	
Cachet	2 780,00 €
<i>Sous-total</i>	2 780,00 €
Pris en charge directement par la communauté de communes	
Frais maritimes	90,00 €
Hébergement / demi-pension	250,00 €
Restauration	250,00 €
Impression billets	150,00 €
Impression affiches	150,00 €
SACEM/SACD	560,00 €
<i>Sous-total</i>	1 450,00 €
TOTAL	4 230,00 €

Spectacle « Berthe au grand pied » par la compagnie Orphée Théâtre musical du vendredi 6 décembre 2019, à 14 h 30 :

Paiement direct à la compagnie	
Cachet	2 321,00 €
Frais de transport	637,64 €
Repas	77,65 €
<i>Sous-total</i>	3 036,29 €
Pris en charge directement par la communauté de communes	
Frais maritimes	450,00 €
Impression billets	70,00 €
SACEM/SACD	600,00 €
<i>Sous-total</i>	1 050,00 €
TOTAL	4 156,29 €

Spectacle « Jean de la lune » par la compagnie ToiMême du dimanche 15 décembre 2019, à 14 h 30 :

Paiement direct à la compagnie	
Cachet	1 250,00 €
Frais de transport	852,00 €
Droits auteur	125,00 €
SACD	10,31 €
Spedicam	8,98 €
<i>Sous-total</i>	2 246,29 €
Pris en charge directement par la communauté de communes	
Frais maritimes	350,00 €
Hébergement + demi-pension	350,00 €
Restauration	160,00 €
Impression billets	150,00 €
Impression affiches	150,00 €
SACD	450,00 €
<i>Sous-total</i>	1 610,00 €
TOTAL	3 856,29 €

5. Autorise le président à solliciter la subvention « diffusion culturelle » auprès du Conseil départemental du Morbihan.

Pour extrait conforme